



DECRET N° 2014/240 DU 01 JUIL. 2014
 portant nomination du Président du Conseil d'Administration
 de la Société d'Expansion et de Modernisation de la
 Riziculture de Yagoua (SEMRY).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** le décret n° 71/DF/74 du 24 février 1971 portant création de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014/184 du 04 juin 2014 portant nomination de Gouverneurs de Région,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MIDJIYAWA BAKARI**, Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 01 JUIL. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA